



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/1066
1^{er} avril 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules

RAPPORTS

**DU FORUM MONDIAL DE L'HARMONISATION DES RÈGLEMENTS
CONCERNANT LES VÉHICULES SUR SA
CENT QUARANTE-QUATRIÈME SESSION
(11-14 mars 2008),**

**DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DE L'ACCORD DE 1958
SUR SA TRENTE-HUITIÈME SESSION (13 mars 2008) ET**

**DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'ACCORD DE 1998
SUR SA VINGT-DEUXIÈME SESSION
(13 et 14 mars 2008)**

TABLE DES MATIÈRES

**A. FORUM MONDIAL DE L'HARMONISATION DES RÈGLEMENTS
CONCERNANT LES VÉHICULES**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. PARTICIPATION	1	6
II. OUVERTURE DE LA SESSION ET DÉCLARATIONS FAITES PENDANT LA SESSION	2 – 3	6
III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour).....	4 – 5	7

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
IV. COORDINATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX (point 2 de l'ordre du jour).....	6 – 13	8
A. Rapport du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2).....	6 – 10	8
B. Programme de travail et documentation.....	11	8
C. Systèmes de transport intelligents.....	12	9
D. Questions découlant de la soixante-dixième session du Comité des transports intérieurs.....	13	9
V. EXAMEN DES RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL SUBSIDIAIRES DU WP.29 (point 3 de l'ordre du jour).....	14 – 30	9
A. Groupe de travail du bruit (GRB).....	14	9
B. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF).....	15	9
C. Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE).....	16	9
D. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG).....	17	10
E. Faits marquants des dernières sessions.....	18 – 30	10
1. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP).....	18 – 21	10
2. Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE)....	22 – 23	10
3. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF).....	24 – 27	10
4. Groupe de travail du bruit (GRB).....	28 – 30	11
VI. ACCORD DE 1958 (point 4 de l'ordre du jour).....	31 – 39	12
A. Situation en ce qui concerne l'Accord, les Règlements y annexés et les amendements y relatifs.....	31	12
B. Examen de projets d'amendement à des Règlements existants.....	32 – 38	12
C. Examen de nouveaux projets de Règlements.....	39	13

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
VII. ACCORD (MONDIAL) DE 1998 (point 5 de l'ordre du jour).....	40 – 41	13
A. État de l'Accord.....	40 – 41	13
VIII. ÉCHANGE DE VUES SUR LES PROCÉDURES LÉGISLATIVES NATIONALES ET RÉGIONALES ET LA PROCÉDURE D'INCORPORATION DES RTM DANS LA LÉGISLATION NATIONALE/RÉGIONALE (point 6 de l'ordre du jour).....	42	13
IX. ACCORD DE 1997 (CONTRÔLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE) (point 7 de l'ordre du jour).....	43	13
A. État de l'Accord.....	43	13
X. QUESTIONS DIVERSES (point 8 de l'ordre du jour)	44 – 52	14
A. Systèmes de rappel utilisés par diverses Parties contractantes à l'Accord	44	14
B. Possibilité de création d'une base de données électronique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type.....	45	14
C. Conférence internationale sur les véhicules peu polluants.....	46 – 47	14
D. Question générale relative au domaine d'application des Règlements CEE.....	48	14
E. Corrections à apporter aux dispositions transitoires concernant la série 04 d'amendements au Règlement n° 48	49	15
F. Sûreté des transports	50	15
G. Amendements au mandat et au Règlement intérieur du Forum mondial.....	51	15
H. Cinquantième anniversaire de l'Accord de 1958.....	52	15
XI. ADOPTION DU RAPPORT (point 9 de l'ordre du jour).....	53	15
B. COMITÉ D'ADMINISTRATION DE L'ACCORD DE 1958		
XII. CONSTITUTION DU COMITÉ (point 10 de l'ordre du jour)	54	15
XIII. PROJETS D'AMENDEMENT AUX RÈGLEMENTS EXISTANTS – VOTE DE L'AC.1 (point 11 de l'ordre du jour)	55 – 56	16

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
C. COMITÉ EXÉCUTIF DE L'ACCORD DE 1998		
XIV. CONSTITUTION DU COMITÉ ET ÉLECTION DU BUREAU POUR 2008 (point 13 de l'ordre du jour)	57 – 58	19
XV. EXAMEN ET MISE AUX VOIX DE PROJETS DE RÈGLEMENT TECHNIQUE MONDIAL ET/OU DE PROJETS D'AMENDEMENT À DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX EXISTANTS (point 14 de l'ordre du jour)	59 – 62	19
A. Proposition de projet de RTM sur la sécurité des piétons.....	59	19
B. Proposition de projet de règlement technique mondial sur les vitrages de sécurité pour les véhicules automobiles.....	60	20
C. Proposition de projet de règlement technique mondial sur les appuie-tête	61 – 62	20
XVI. EXAMEN DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX À FAIRE FIGURER DANS LE RECUEIL DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX ADMISSIBLES (point 15 de l'ordre du jour)	63	20
A. Normes japonaises concernant la sécurité des véhicules à hydrogène et à pile à combustible	63	20
XVII. MISE EN ŒUVRE DU PARAGRAPHE 7.1 DE L'ACCORD (point 16 de l'ordre du jour)	64	21
XVIII. ORIENTATIONS, ÉTABLIES PAR CONSENSUS, CONCERNANT LES ÉLÉMENTS DE PROJETS DE RTM QUI N'ONT PAS ÉTÉ RÉGLÉS PAR LES GROUPES DE TRAVAIL SUBSIDIAIRES DU FORUM MONDIAL, LE CAS ÉCHÉANT (point 17 de l'ordre du jour)	65	21
A. Proposition de projet de RTM sur les systèmes de contrôle électronique de la stabilité directionnelle (ESC) pour les véhicules légers	65	21
XIX. ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX D'ÉLABORATION DE RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX (RTM) OU D'AMENDEMENTS À DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX EXISTANTS (point 18 de l'ordre du jour)	66 – 76	21

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
XX. QUESTIONS SUR LESQUELLES L'ÉCHANGE DE VUES ET DE DONNÉES DEVRAIT SE POURSUIVRE OU COMMENCER (point 19 de l'ordre du jour).....	77 – 84	23
A. Choc latéral	77	23
B. Compatibilité des véhicules en cas de choc.....	78	23
C. Systèmes de transport intelligent	79	23
D. Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	80	23
E. Bruit	81	23
F. Freinage des voitures particulières	82	24
G. Commandes et témoins.....	83	24
H. Procédure mondiale d'homologation des moteurs de petite cylindrée (WLTP)	84	24
XXI. PROPOSITION VISANT À ÉLABORER UN RTM SUR L'EMPLACEMENT ET LES MOYENS D'IDENTIFICATION DES COMMANDES, DES TÉMOINS ET DES INDICATEURS DES MOTOCYCLES (point 20 de l'ordre du jour)	85	24

Annexes

I. Liste des documents informels (WP.29-144...) distribués sans cote lors de la cent quarante-quatrième session	25
II. Statut de l'accord de 1998: priorités et propositions.....	27
III. Amendements au règlement technique mondial sur les appuie-tête (ECE/TRANS/WP.29/2008/54).....	30

A. RAPPORT DE LA CENT QUARANTE-QUATRIÈME SESSION

I. PARTICIPATION

1. Le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) a tenu sa cent quarante-quatrième session du 11 au 14 mars 2008, sous la présidence de M. B. Kisulenko (Fédération de Russie). Les pays ci-après étaient représentés conformément à l'alinéa *a* de l'article premier du Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690): Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Croatie, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Lettonie, Luxembourg, Malaisie, Norvège, Pologne, République de Corée, République populaire de Chine, République sud-africaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine. Étaient également représentés la Communauté européenne (CE) et le Conseil de l'Union européenne, ainsi que l'organisation intergouvernementale suivante: Agence internationale de l'énergie (AIE). Ont également participé aux travaux les organisations non gouvernementales suivantes: Organisation internationale de normalisation (ISO), Organisation internationale des constructeurs automobiles (OICA), Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA), Association européenne des fournisseurs de l'automobile (CLEPA)¹, Fédération routière internationale (FRI), Groupe de travail «Bruxelles 1952» (GTB), Consumers International (CI), Fondation de la FIA pour l'automobile et la société et Association for Emissions Control by Catalyst (AECC). À l'invitation du secrétariat, la Standardization Organization for the Cooperation Council for the Arab States of the Gulf (GSO) et l'Organisation européenne du pneumatique et de la jante (ETRTO) ont également participé aux travaux.

II. OUVERTURE DE LA SESSION ET DÉCLARATIONS FAITES PENDANT LA SESSION

2. M^{me} Eva Molnar, Directrice de la Division des transports de la CEE, a ouvert la session et a souhaité la bienvenue aux participants, en particulier à la Standardization Organization for the Cooperation Council for the Arab States of the Gulf (GSO), représentant les Émirats arabes unis, Bahreïn, l'Arabie saoudite, Oman, le Qatar et le Koweït et participant pour la première fois à une session du WP.29. Elle a invité ces pays à envisager d'adhérer aux Accords de 1958 et de 1998, ce qui leur permettrait de participer à l'élaboration des règlements concernant les véhicules et à tirer parti de la reconnaissance mutuelle des homologations délivrées, dans le cas de l'Accord de 1958.

3. M^{me} Molnar a encouragé le Forum mondial à poursuivre ses efforts visant à étudier la possibilité d'élaborer un RTM concernant une procédure d'essai pour le contrôle des émissions des véhicules légers, y compris le CO₂, en vue de contribuer à la lutte contre le réchauffement à l'échelle mondiale. Elle a informé le Forum mondial que le secrétariat avait lancé un projet concernant les incidences du transport routier sur le réchauffement de la planète mais qu'il

¹ Représentant également l'Association des équipementiers des États-Unis d'Amérique (Motor and Equipment Manufacturers Association – MEMA) et l'Association des équipementiers japonais (Japan Auto Parts Industries Association – JAPIA) (TRANS/WP.29/885, par. 4).

n'avait pu obtenir le soutien financier interne dont il avait besoin pour réaliser ce projet. Elle a invité les délégués à étudier la possibilité de financer ce projet au moyen de fonds externes. Elle a donné au Forum mondial des informations sur les principaux événements et décisions de la soixante-dixième session du Comité des transports intérieurs. Elle a souligné que les représentants du Forum mondial devraient participer plus activement aux travaux du Comité des transports intérieurs, afin que l'action du Forum mondial soit bien comprise. M^{me} Molnar a encouragé le WP.29 à adopter les règlements et les amendements énumérés dans l'ordre du jour et à régler les questions en suspens concernant le projet de règlement technique mondial sur les systèmes de contrôle électronique de stabilité, qui pourrait contribuer à améliorer la sécurité des véhicules.

Le Président du Forum mondial a souhaité la bienvenue à M. B. Dutt, le Secrétaire au Gouvernement indien venu participer à la session.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)

4. L'ordre du jour provisoire (ECE/TRANS/WP.29/1065 et Add.1) a été adopté par le Forum mondial avec les modifications suivantes:

i) Points de l'ordre du jour supplémentaires:

- 8.4 Question générale concernant la portée des Règlements de la CEE
- 8.5 Corrections apportées aux dispositions transitoires pour la série 04 d'amendements au Règlement n° 48
- 8.6 Sûreté des transports
- 8.7 Proposition d'amendements au mandat et au Règlement intérieur du Forum mondial
- 17.1 Systèmes de contrôle électronique de stabilité des véhicules légers
- 18.11 Appuie-tête

ii) Points dont l'examen a été reporté:

- 14.1 Proposition de projet de règlement technique mondial sur la sécurité des piétons

Pour les explications, voir le paragraphe 7 ci-dessous.

5. On trouvera à l'annexe I du présent rapport la liste des documents sans cote distribués pendant la session.

IV. COORDINATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX (point 2 de l'ordre du jour)

A. Rapport du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2)

6. La quatre-vingt-seizième session du WP.29/AC.2, consacrée à la coordination et à l'organisation des travaux du WP.29, s'est tenue le 11 mars 2008, sous la présidence de M. B. Gauvin (France) et avec la participation de représentants de l'Allemagne, du Canada, de la Communauté européenne (CE), des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Italie, du Japon et du Royaume-Uni.

7. Le WP.29/AC.2 a examiné l'ordre du jour provisoire de la présente session du Forum mondial (ECE/TRANS/WP.29/1065) et a recommandé d'y apporter les modifications indiquées au paragraphe 4 ci-dessus. S'agissant du point 14.1 (projet de RTM concernant la sécurité des piétons), le représentant de la CE a confirmé que les procédures internes nécessaires à l'adoption formelle étaient toujours en cours.

8. Le WP.29/AC.2 a recommandé que le Comité d'administration (AC.4) de l'Accord de 1997 ne se réunisse pas pendant la présente session.

9. Le WP.29/AC.2 a examiné la proposition du secrétariat concernant l'ordre du jour de la cent quarante-cinquième session du WP.29, qui doit se tenir à Genève, du 24 au 27 juin 2008. À cette session, le WP.29 devrait examiner 12 amendements à des règlements en vigueur, 2 projets de RTM et 1 amendement au RTM n° 3.

10. Le Forum mondial a adopté le rapport du WP.29/AC.2 sur sa quatre-vingt-seizième session et ses recommandations.

B. Programme de travail et documentation

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2008/1; ECE/TRANS/WP.29/2008/57; document informel n° WP.29-144-21.

11. Le Forum mondial a pris note du programme de travail (ECE/TRANS/WP.29/2008/1). Il a été décidé, au point 4.1.1, d'ajouter la question relative au «Règlement n° 124 (Roues de remplacement)» et, au point 4.5, de remplacer «Systèmes électroniques de contrôle de la stabilité» par «Remplacement des disques et des tambours de frein». Le Forum mondial a adopté une version mise à jour des Directives concernant l'établissement de documents et leur soumission au WP.29 et à ses organes subsidiaires (ECE/TRANS/WP.29/2008/57).

Le secrétariat a été prié d'en afficher le texte sur le site du WP. 29. Le Forum mondial a noté que 36 groupes informels (voir document informel n° WP.29-144-21) relevaient du WP.29 et de ses groupes de travail. Les groupes de travail ont été invités à examiner les activités des groupes informels. Il a été décidé que la durée du mandat de tout nouveau groupe informel qui viendrait à être créé devrait être précisée dans ledit mandat.

C. Systèmes de transport intelligents

12. En ce qui concerne le septième Congrès européen sur les systèmes de transport intelligents, le Forum mondial a noté qu'une séance spéciale intitulée «Règlements concernant les véhicules – peuvent-ils aider au développement des systèmes de transport intelligents?», serait consacrée aux activités du WP.29. Cette séance spéciale, qui devrait se tenir à Genève le 4 juin 2008 de 16 heures à 17 h 30, serait présidée par le Président du GRRF (M. I. Yarnold). Le Forum mondial a noté que le principal discours serait prononcé par la Directrice de la Division des transports de la CEE. L'OICA a déjà confirmé qu'elle ferait une communication. D'autres délégations, notamment celles de la CE et de la CLEPA, devraient faire de même. Le Forum mondial a invité ses représentants à participer à cette session. M. Yarnold rendra compte des résultats de cette séance à la session du Forum mondial de juin 2008.

D. Questions découlant de la soixante-dixième session du Comité des transports intérieurs

13. Le Forum mondial a noté que les rapports de ses trois sessions tenues en 2007 avaient été approuvés par le Comité des transports intérieurs (voir ECE/TRANS/200, par. 79 à 85). Pour plus d'informations, voir le rapport du Comité.

V. EXAMEN DES RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL SUBSIDIAIRES DU WP.29 (point 3 de l'ordre du jour)

A. Groupe de travail du bruit (GRB) (Quarante-sixième session, 3-5 septembre 2007)

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRB/44.

14. Le WP.29 a rappelé le rapport oral que le secrétariat avait présenté au nom du Président du GRB lors de la cent quarante-troisième session (ECE/TRANS/WP.29/1064, par. 23 à 26), et a approuvé le rapport du GRB.

B. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (Soixante-deuxième session, 25-28 septembre 2007)

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRRF/62.

15. Le WP.29 a rappelé le rapport oral qu'avait présenté le Président du GRRF à la cent quarante-troisième session (ECE/TRANS/WP.29/1064, par. 27 à 30), et a approuvé le rapport du GRRF.

C. Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (Cinquante-huitième session, 1^{er} -5 octobre 2007)

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRE/58.

16. Le WP.29 a rappelé le rapport oral qu'avait fait le Président du GRE lors de la cent quarante-troisième session (ECE/TRANS/WP.29/1064, par. 31 à 34), et a approuvé le rapport du GRE.

**D. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)
(Quatre-vingt-treizième session, 23-26 octobre 2007)**

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRSG/72.

17. Le WP.29 a rappelé le rapport oral présenté par le Président du GRSG lors de la cent quarante-troisième session (ECE/TRANS/WP.29/1064, par. 35 à 41) et a approuvé le rapport du GRSG.

E. Faits marquants des dernières sessions

**1. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)
(Quarante-deuxième session, 11-14 décembre 2007)**

18. Au nom de la Présidente du GRSP, la représentante des États-Unis a informé le WP.29 des résultats obtenus par le GRSP à sa quarante-deuxième session (pour plus de détails, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRSP/42).

19. Elle a aussi informé le Forum mondial que le GRSP avait décidé de recommander à l'AC.3 d'adopter le projet de RTM sur les appuie-tête.

20. Elle a indiqué que le GRSP avait aussi recommandé de créer un nouveau groupe informel qui serait chargé de modifier le Règlement n° 94 (choc avant) en changeant le type de barrière déformable et en révisant les procédures d'essai. Le Forum mondial a donné son aval à la création de ce groupe informel.

21. Le Forum mondial a noté que M^{me} S. Meyerson (États-Unis d'Amérique) avait été réélue Présidente du GRSP pour les sessions prévues en 2008.

**2. Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE)
(Cinquante-cinquième session, 15-18 janvier 2008)**

22. Le Président du GRPE, M. Gauvin (France), a rendu compte des résultats obtenus par le GRPE à sa cinquante-cinquième session (pour plus de détails, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRPE/55).

23. Il a informé le Forum mondial des résultats de la première réunion du groupe informel sur la qualité des carburants et a invité tous les participants à définir leur position et à soumettre des propositions concrètes à la prochaine réunion du groupe informel, qui se tiendrait en juin 2008.

**3. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)
(Soixante-troisième session, 4-8 février 2008)**

24. Le Président du GRRF, M. Yarnold (Royaume-Uni), a informé le WP.29 des résultats de la soixante-troisième session du GRRF (pour plus de détails, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRRF/63 et Add.1).

25. En ce qui concerne le projet de RTM sur le contrôle électronique de la stabilité directionnelle (ESC), M. Yarnold a indiqué que le GRRF avait réglé un grand nombre de

questions en suspens et avait recommandé de mettre aux voix, à sa session de juin 2008, l'inscription du projet de RTM dans le Registre mondial, renvoyant les questions non réglées à l'AC.3 pour que celui-ci adopte une décision de principe à ce sujet à sa session de mars 2008. Pour ce qui est de l'insertion de prescriptions relatives aux systèmes ESC dans le Règlement n° 13-H, le Forum mondial a approuvé la proposition du Président tendant à remplacer, dans les dispositions transitoires, le délai de trente mois par un délai expirant le 1^{er} novembre 2011. Le représentant de l'OICA a approuvé cette approche à condition que les prescriptions techniques du Règlement n° 13-H soient identiques à celles du projet de RTM sur les systèmes ESC.

26. M. Yarnold a aussi informé le Forum mondial que le GRRF avait examiné le Règlement n° 106 en ce qui concerne une définition et un marquage nouveaux des pneumatiques forestiers et s'était interrogé sur la nécessité d'élargir le champ de ce règlement. À cet égard, le Forum mondial a demandé au GRSG d'examiner un amendement à la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3) visant à insérer dans ce texte une définition des engins mobiles non routiers.

27. Le Forum mondial a entériné la demande du Président du GRRF tendant à instituer un groupe informel des systèmes d'assistance au freinage (BAS), conjointement avec la Commission européenne.

4. Groupe de travail du bruit (GRB) (Quarante-septième session, 19-21 février 2008)

28. Le Président du GRB a informé le WP.29 des résultats de la quarante-septième session du GRB (pour plus de détails, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRB/45).

29. Il a informé le Forum mondial qu'un représentant de l'American National Federation of Blind avait présenté un exposé sur les risques qu'entraînait pour les autres usagers de la route et pour les aveugles la circulation de véhicules peu bruyants (véhicules électriques ou hybrides) et sur la nécessité d'envisager un niveau minimal d'émission sonore pour ces véhicules. Le représentant des États-Unis d'Amérique a souligné l'importance de cette question et a estimé qu'un exposé fait devant le WP.29 à une date ultérieure serait utile. Le Forum mondial a approuvé la décision du GRB d'examiner soigneusement la question.

30. En ce qui concerne les dispositions régissant la résistance des pneumatiques au roulement, le Président du GRB a fait part de sa préférence pour leur insertion dans le Règlement n° 117 plutôt que dans les Règlements n°s 30 et 54. Le représentant de la Fédération de Russie s'est déclaré favorable à l'insertion de ces dispositions dans les Règlements n°s 30 et 52, étant donné la méthode d'essai identique. Le Forum mondial a décidé de se pencher à nouveau et de se prononcer sur cette question à sa session de juin 2008.

VI. ACCORD DE 1958 (point 4 de l'ordre du jour)

A. Situation en ce qui concerne l'Accord, les Règlements y annexés et les amendements y relatifs

Document: ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.16.

31. Le secrétariat a présenté le document susmentionné, où il était fait état de la situation au 19 février 2008. Les représentants de l'Allemagne et de la Slovaquie avaient fait parvenir quelques amendements à ce document, qui pouvaient être consultés sur le site Web du WP.29.

B. Examen de projets d'amendement à des Règlements existants

32. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendement présentés au titre des points 4.2.1 à 4.2.48 de l'ordre du jour et a recommandé de les soumettre pour vote à l'AC.1, après y avoir apporté les corrections mentionnées aux paragraphes 33 à 35 ci-après:

33. Point 4.2.6 de l'ordre du jour, Règlement n° 13-H, document ECE/TRANS/WP.29/2008/3, paragraphe 5.2.19.2.1, remplacer «l'actionnement» par «le serrage» et «remplacé par un signal d'avertissement rouge non clignotant» par «un signal d'avertissement rouge non clignotant sera utilisé pour indiquer “frein de stationnement serré”».

34. Point 4.2.25 de l'ordre du jour, Règlement n° 86, document ECE/TRANS/WP.29/2008/27, page 2, la référence à l'ancien paragraphe 2.19 est supprimée.

35. Point 4.2.26 de l'ordre du jour, Règlement n° 87, document ECE/TRANS/WP.29/2008/28, page 2, table des matières, remplacer «Les anciennes annexes 5 et 6 deviennent respectivement les annexes 4 et 5» par «Les anciennes annexes 5, 6 et 7 deviennent respectivement les annexes 4, 5 et 6»; paragraphe 13.2, remplacer «annexe 5» par «annexe 4»; ajouter un nouvel amendement au paragraphe 13.3 pour remplacer «annexe 8» par «annexe 5»; après le paragraphe 6.3.2, supprimer «Table des matières, annexes, supprimer l'annexe 4»; dernière ligne, remplacer «L'ancienne annexe 5 devient l'annexe 4» par «Les anciennes annexes 5, 6 et 7 deviennent respectivement les annexes 4, 5 et 6»; ajouter un nouvel amendement à l'annexe 4 (nouveau), paragraphe 2.5, pour remplacer «annexe 6» par «annexe 5».

36. Point 4.2.45 de l'ordre du jour, Règlement n° 16, document ECE/TRANS/WP.29/2008/49, page 2, paragraphe 1.4, remplacer l'appel de note de bas de page */ par **/.

37. Concernant le point 4.2.18 de l'ordre du jour (Règlement n° 65), le Forum mondial a accepté de transmettre le document informel WP.29-144-04, présenté par la Suisse, au GRE pour complément d'examen.

38. S'agissant du point 4.2.19 de l'ordre du jour (Règlement n° 66), le Forum mondial a pris note des inquiétudes exprimées par le représentant de la Fédération de Russie (WP.29-144-15) au sujet du domaine d'application du Règlement. Il a décidé de transmettre le document informel WP.29-144-15 au GRSG pour complément d'examen.

C. Examen de nouveaux projets de règlement

1. Projet de règlement sur les codes de pays, les catégories de véhicules et les définitions

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2008/46 et Corr.1, documents informels WP.29-144-11, WP.29-144-20 et WP.29-144-24.

39. Le Forum mondial a décidé de renvoyer les documents ECE/TRANS/WP.29/2008/46 et Corr.1 ainsi que les documents informels WP.29-144-11, WP.29-144-20 et WP.29-144-24 au GRSG pour examen des aspects techniques et juridiques.

VII. ACCORD (MONDIAL) DE 1998 (point 5 de l'ordre du jour)

A. État de l'Accord

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2008/53, document informel WP.29-144-01.

40. Le Forum mondial a pris note de l'état de l'Accord au 1^{er} mars 2008 (ECE/TRANS/WP.29/2008/53) et de l'état des priorités concernant l'élaboration de RTM (WP.29-144-01). Le représentant de l'Australie a indiqué que la procédure d'adhésion de son pays à l'Accord avait été engagée.

41. Le Forum mondial a décidé que les points 5.2 à 5.6 de l'ordre du jour seraient examinés par l'AC.3.

VIII. ÉCHANGE DE VUES SUR LES PROCÉDURES LÉGISLATIVES NATIONALES ET RÉGIONALES ET LA PROCÉDURE D'INCORPORATION DES RTM DANS LA LÉGISLATION NATIONALE/RÉGIONALE (point 6 de l'ordre du jour)

Documents: Documents informels WP.29-144-18 et WP.29-144-27.

42. Le Forum mondial a suivi avec intérêt les exposés du représentant de la Fédération de Russie (WP.29-144-18) sur la révision du système d'homologation de son pays et du représentant des États-Unis d'Amérique (WP.29-144-27) sur les résultats d'un essai de choc frontal réalisé avec un autocar. Le Vice-Président du WP.29 a félicité la Fédération de Russie d'avoir révisé son système d'homologation et d'avoir appliqué la quasi-totalité des Règlements annexés à l'Accord de 1958. Le WP.29 a noté que le représentant de la Nouvelle-Zélande ferait un exposé à la session de juin 2008. Le WP.29 a décidé de renvoyer le document WP.29-144-27 au GRSG et au GRSP.

IX. ACCORD DE 1997 (CONTRÔLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE) (point 7 de l'ordre du jour)

A. État de l'Accord

Document: Document informel WP.29-144-02.

43. Le Forum mondial a pris note de l'état de l'Accord au 1^{er} mars 2008 (WP.29-144-02). Le représentant de la CE a informé le Forum mondial de l'avancement de la procédure d'adhésion de la CE à l'Accord. Le Forum mondial a décidé que le Comité d'administration de l'Accord (AC.4) ne se réunirait pas au cours de la session.

X. QUESTIONS DIVERSES (point 8 de l'ordre du jour)

A. Systèmes de rappel utilisés par diverses Parties contractantes à l'Accord

44. Aucune information nouvelle à ce sujet n'a été communiquée au cours de la session.

B. Possibilité de création d'une base de données électronique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type

45. Le Forum mondial a pris note du rapport verbal du représentant de l'Allemagne sur les conclusions de la première réunion du groupe informel, tenue à Genève le 16 novembre 2007. Le groupe informel se réunira de nouveau le 14 mars 2008. Le Forum mondial a dit attendre un rapport écrit pour sa prochaine session. Le rapport de la première réunion du groupe informel peut être consulté sur le site Web

<http://www-dev.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/gendeta03.html>.

C. Conférence internationale sur les véhicules peu polluants

Document: Document informel WP.29-144-17.

46. Le représentant de l'Allemagne a rendu compte des résultats positifs de la troisième Conférence sur les véhicules peu polluants tenue à Dresde du 19 au 21 novembre 2007. Le Forum mondial a accueilli avec satisfaction l'idée d'organiser régulièrement de telles conférences, en étroite coordination avec les activités du WP.29. La prochaine conférence aura lieu en Inde en novembre 2009. Le représentant de l'Allemagne a informé le Forum mondial de la proposition de son pays visant à créer un nouveau groupe informel relevant du GRPE, qui serait chargé d'étudier, en étroite collaboration avec le GRB, la possibilité de mettre au point un nouveau concept d'évaluation pour les véhicules peu polluants. Le Forum mondial a donné son accord à la création de ce groupe.

47. Le représentant de l'Allemagne a ajouté que le mandat du groupe informel (WP.29-144-17) avait déjà été approuvé par le GRPE et le GRB. Il a annoncé que le groupe informel prévoyait de tenir sa première réunion à Genève le 6 juin 2008, parallèlement à la session du GRPE. Il a invité toutes les délégations à participer à cette réunion.

D. Question générale relative au domaine d'application des Règlements CEE

Document: Document informel WP.29-144-13.

48. Le Forum mondial a examiné le document informel WP.29-144-13 et décidé de le renvoyer au GRSG.

E. Corrections à apporter aux dispositions transitoires concernant la série 04 d'amendements au Règlement n° 48

Document: Document informel WP.29-144-16.

49. Le Forum mondial a décidé de renvoyer le document informel WP.29-144-16, ainsi que d'autres propositions touchant aux dispositions transitoires, au GRE pour examen. Le GRE a été prié de soumettre une proposition de rectificatif à la série 04 d'amendements au Règlement n° 48, pour examen à la session de juin 2008 du WP.29.

F. Sûreté des transports

Document: Document informel WP.29-144-22.

50. Le Forum mondial a noté que le Comité des transports intérieurs (CTI) avait demandé un rapport sur la sûreté des transports (WP.29-144-22). Il a chargé le Président du GRSG d'établir le rapport en question et de le communiquer à la Directrice de la Division des transports.

G. Amendements au mandat et au Règlement intérieur du Forum mondial

Document: Document informel WP.29-144-19.

51. Le Forum mondial a pris note de la proposition (WP.29-144-19) visant à aligner son mandat et son règlement intérieur sur ceux de la CEE. Le secrétariat a été prié de distribuer le document informel WP.29-144-19 sous une cote officielle, pour examen à la session de juin 2008.

H. Cinquantième anniversaire de l'Accord de 1958

52. Le Forum mondial a favorablement accueilli la proposition de l'Allemagne de célébrer le cinquantième anniversaire de l'Accord de 1958. Le secrétariat a été prié d'inscrire cette célébration à l'ordre du jour de la session de juin 2008 et de réserver l'après-midi du 26 juin 2008 à cette manifestation. Les délégations concernées ont été invitées à confirmer auprès du secrétariat, d'ici fin mars 2008, leur participation active.

XI. ADOPTION DU RAPPORT (point 9 de l'ordre du jour)

53. Le Forum mondial a adopté le rapport sur sa cent quarante-quatrième session, ainsi que les annexes audit rapport.

B. COMITÉ D'ADMINISTRATION DE L'ACCORD DE 1958

XII. CONSTITUTION DU COMITÉ (point 10 de l'ordre du jour)

54. Sur les 48 Parties contractantes à l'Accord, 38 étaient représentées et ont constitué l'AC.1 à sa trente-huitième session.

XIII. PROJETS D'AMENDEMENT AUX RÈGLEMENTS EXISTANTS – VOTE DE L'AC.1 (point 11 de l'ordre du jour)

55. L'AC.1 a invité M. B. Gauvin, Vice-Président du WP.29, à présider la session.

56. Les résultats du vote sur les documents présentés sont indiqués dans le tableau suivant:

Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document: ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/abstentions	Statut du document	Remarque
		Applicant le Règlement	Présentes et votantes				
4	Éclairage de la plaque d'immatriculation arrière	40	34	2008/9	34/0/0	Complément 14	*
5	Projecteurs scellés	39	34	2008/10	34/0/0	Complément 7 à la série 02	*
6	Indicateurs de direction	42	36	2008/11	36/0/0	Complément 17 à la série 01	*
7	Feux de position avant et arrière, feux-stop et feux d'encombrement	42	36	2008/12	36/0/0	Complément 14 à la série 02	*
13	Freinage des véhicules lourds	41	35	2008/2	35/0/0	Complément 5 à la série 10	*
13-H	Freinage des véhicules des catégories M ₁ and N ₁	43	36	2008/3 tel que modifié par le paragraphe 33	36/0/0	Complément 6	*
18	Protection des véhicules contre une utilisation non autorisée	38	33	2008/40	33/0/0	Complément 2 à la série 03	*
19	Feux de brouillard avant	41	35	2008/13	35/0/0	Rectificatif 1 à la série 03	*
19	Feux de brouillard avant	41	35	2008/14	35/0/0	Complément 1 à la série 03	*
23	Feux de marche arrière	42	36	2008/15	36/0/0	Complément 15	*
31	Projecteurs à blocs optiques halogènes (HSB) pour véhicules automobiles	36	34	2008/16	34/0/0	Complément 7 à la série 02	*
37	Lampes à incandescence	41	35	2008/17	35/0/0	Complément 31 à la série 03	*
38	Feux de brouillard arrière	41	36	2008/18	36/0/0	Complément 14	*
46	Systèmes de vision indirecte	37	34	2008/41	34/0/0	Complément 3 à la série 02	*

Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document: ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/abstentions	Statut du document	Remarque
		Applicant le Règlement	Présentes et votantes				
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	39	34	2008/19 et Corr.1	34/0/0	Complément 1 à la série 04	*
50	Feux de position avant et arrière, feux-stop, indicateurs de direction, dispositifs d'éclairage de la plaque d'immatriculation arrière (cyclomoteurs/motocycles)	40	35	2008/20	35/0/0	Complément 12	*
53	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse (motocycles)	37	32	2008/21	32/0/0	Complément 9 à la série 01	*
65	Feux spéciaux d'avertissement pour automobiles	26	24	2008/22	24/0/0	Complément 6	
66	Résistance mécanique de la superstructure (autobus)	35	33	2008/42	32/0/1**	Complément 1 à la série 01	*
69	Plaques d'identification arrière pour véhicules lents	39	34	2008/23	34/0/0	Complément 4 à la série 01	*
70	Plaques d'identification arrière pour véhicules lourds et longs	40	35	2008/24	35/0/0	Complément 6 à la série 01	*
74	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse (cyclomoteurs)	37	33	2008/25	33/0/0	Complément 5 à la série 01	*
77	Feux de stationnement	37	35	2008/26	35/0/0	Complément 12	*
78	Freinage des motocycles	39	34	2008/4	34/0/0	Rectificatif 1 à la série 03	*
86	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse (tracteurs agricoles)	33	32	2008/27 tel que modifié par le paragraphe 34	32/0/0	Complément 4	*
87	Feux de circulation diurne	33	32	2008/28 tel que modifié par le paragraphe 35	32/0/0	Complément 13	*
89	Dispositifs limiteurs de vitesse	36	32	2008/5	32/0/0	Rectificatif 1	*
90	Garnitures de frein de rechange	38	34	2008/6	34/0/0	Rectificatif 1 à la révision 1	*

Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document: ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/abstentions	Statut du document	Remarque
		Appliquant le Règlement	Présentes et votantes				
90	Garnitures de frein de rechange	38	34	2008/7	34/0/0	Complément 10 à la série 01	*
91	Feux de position latéraux	36	35	2008/29	35/0/0	Complément 11	*
98	Projecteurs munis de sources lumineuses à décharge	35	33	2008/30	33/0/0	Rectificatif 1 au complément 5	*
98	Projecteurs munis de sources lumineuses à décharge	35	33	2008/31	33/0/0	Complément 10	*
99	Sources lumineuses à décharge	34	33	2008/32	33/0/0	Complément 4	*
104	Marquages rétroréfléchissants	43	36	2008/33	36/0/0	Rectificatif 1 au complément 3	*
107	Autobus et autocars	40	33	2008/43	33/0/0	Complément 2 à la série 02	*
108	Pneumatiques rechapés pour véhicules automobiles	41	33	2008/8	33/0/0	Rectificatif 2	*
112	Projecteurs émettant un faisceau de croisement asymétrique	42	35	2008/34	35/0/0	Rectificatif 1 au complément 5	*
112	Projecteurs émettant un faisceau de croisement asymétrique	42	35	2008/35	35/0/0	Complément 9	*
113	Projecteurs émettant un faisceau de croisement asymétrique	42	35	2008/36	35/0/0	Complément 7	*
116	Protection des véhicules automobiles contre une utilisation non autorisée	44	36	2008/44	36/0/0	Complément 2	*
119	Feux d'angle	44	36	2008/37	36/0/0	Complément 3	*
121	Commandes manuelles, témoins et indicateurs	44	36	2008/45	36/0/0	Complément 2	*
123	Systèmes d'éclairage avant adaptatifs (AFS)	45	37	2008/38	37/0/0	Rectificatif 1	*
123	Systèmes d'éclairage avant adaptatifs (AFS)	45	37	2008/39	37/0/0	Complément 2	*
16	Ceintures de sécurité	40	34	2008/49 et Corr.1, tels que modifiés par le paragraphe 36	34/0/0	Rectificatif 2 à la série 05	*
19	Feux de brouillard avant	41	35	2008/50	35/0/0	Complément 14 à la série 02	*

Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document: ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/abstentions	Statut du document	Remarque
		Applicant le Règlement	Présentes et votantes				
98	Projecteurs munis de sources lumineuses à décharge	35	33	2008/51	33/0/0	Rectificatif 1 au complément 9	*
112	Projecteurs émettant un faisceau de croisement asymétrique	42	35	2008/52 et Corr.1	35/0/0	Rectificatif 1 au complément 8	*

* Le représentant de la Communauté européenne votant pour les 27 États membres de l'UE.

** Le représentant de la Fédération de Russie s'étant abstenu.

C. COMITÉ EXÉCUTIF DE L'ACCORD DE 1998

XIV. CONSTITUTION DU COMITÉ ET ÉLECTION DU BUREAU POUR 2008 (point 13 de l'ordre du jour)

57. La vingt-deuxième session du Comité exécutif (AC.3) s'est tenue les 12 et 13 mars 2008, en présence des représentants de 26 des 30 Parties contractantes à l'Accord, qui ont constitué l'AC.3.

58. Sur proposition du représentant du Royaume-Uni, M^{me} J. Abraham (États-Unis d'Amérique) a à l'unanimité été réélue Présidente pour l'année 2008. M. I. Yarnold (Royaume-Uni) et M. M. Shima (Japon) ont à l'unanimité été réélus Vice-Présidents pour l'année 2008.

XV. EXAMEN ET MISE AUX VOIX DE PROJETS DE RÈGLEMENT TECHNIQUE MONDIAL ET/OU DE PROJETS D'AMENDEMENT À DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX EXISTANTS (point 14 de l'ordre du jour)

A. Proposition de projet de RTM sur la sécurité des piétons

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2007/93 et Corr.1; ECE/TRANS/WP.29/2007/94 et Corr.1; ECE/TRANS/WP.29/2007/105 et document informel n° WP.29-144-03.

59. Le secrétariat a été chargé de distribuer le document WP.29-144-03 avec une cote officielle, pour examen à la prochaine session. L'AC.3 devrait mettre aux voix ce projet de RTM à sa session de juin 2008.

B. Proposition de projet de règlement technique mondial sur les vitrages de sécurité pour les véhicules automobiles

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2008/47 et ECE/TRANS/WP.29/2008/48.

60. Les Parties contractantes présentes et votantes ci-après ont décidé par consensus de faire figurer dans le Registre mondial la proposition de projet de règlement technique mondial (ECE/TRANS/WP.29/2008/47), qui leur avait été soumise pour examen et mise aux voix: Afrique du Sud, Canada, Chine, Communauté européenne (votant pour l'Allemagne, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Malaisie, Norvège, République de Corée et Turquie. Le rapport technique (ECE/TRANS/WP.29/2008/48) et la proposition d'élaboration du RTM telle qu'adoptée (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/9) figureront dans un appendice au RTM.

C. Proposition de projet de règlement technique mondial sur les appuie-tête

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2008/54; ECE/TRANS/WP.29/2008/55, document informel n° WP.29-144-26.

61. Les Parties contractantes présentes et votantes ci-après ont décidé par consensus, le 13 mars 2008, de faire figurer dans le Registre mondial la proposition de projet de règlement technique mondial (ECE/TRANS/WP.29/2008/54, rectifié par le document WP.29-144-26, tel que reproduit à l'annexe III du présent rapport), qui leur avait été soumise pour examen et mise aux voix: Afrique du Sud, Canada, Chine, Communauté européenne (votant pour l'Allemagne, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Malaisie, République de Corée et Turquie. Le rapport technique (ECE/TRANS/WP.29/2008/55) et la proposition d'élaboration du RTM telle qu'adoptée (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/13) figureront dans un appendice au RTM.

62. Le représentant de l'Inde, tout en votant pour le RTM, a attiré l'attention de l'AC.3 sur la nécessité de prendre également en compte d'importantes questions de sécurité soulevées par les Parties contractantes mais non examinées à ce stade, malgré la décision de faire figurer dans le Registre mondial le RTM dans sa forme actuelle. Étant donné que le groupe informel sur les appuie-tête poursuivait l'élaboration de la phase II du RTM, le représentant de l'Inde a été invité à faire part de ses préoccupations au groupe, pour examen.

XVI. EXAMEN DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX À FAIRE FIGURER DANS LE RECUEIL DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX ADMISSIBLES (point 15 de l'ordre du jour)

A. Normes japonaises concernant la sécurité des véhicules à hydrogène et à pile à combustible

Document: ECE/TRANS/WP.29/2008/56.

63. Les Parties contractantes ci-après ont, à l'unanimité, adopté, le 12 mars 2008, la demande qui avait été présentée pour mise aux voix: Afrique du Sud, Canada, Chine, Communauté

européenne (votant pour l'Allemagne, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Malaisie, Norvège, République de Corée et Turquie. Les documents soumis en même temps que la demande figureront dans l'appendice au Règlement technique mondial.

XVII. MISE EN ŒUVRE DU PARAGRAPHE 7.1 DE L'ACCORD (point 16 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/2008/53.

64. Le secrétariat a rappelé les dates limites pour la présentation des rapports sur l'application des RTM, à savoir: pour le RTM n° 1: 17 janvier 2009 pour le quatrième rapport intérimaire; pour le RTM n° 2: 21 août 2008 pour le troisième rapport intérimaire et 13 janvier 2009 pour le premier rapport intérimaire concernant l'amendement 1 au RTM. Pour les RTM n°s 3, 4 et 5, le deuxième délai est fixé au 14 janvier 2009 (ECE/TRANS/WP.29/2008/53). Le secrétariat a également rappelé aux Parties contractantes qu'elles devraient lui communiquer ces rapports, par l'intermédiaire de leurs missions permanentes à Genève, au moyen du système électronique «1998AGREEMENT-MISSIONS List».

XVIII. ORIENTATIONS, ÉTABLIES PAR CONSENSUS, CONCERNANT LES ÉLÉMENTS DE PROJETS DE RTM QUI N'ONT PAS ÉTÉ RÉGLÉS PAR LES GROUPES DE TRAVAIL SUBSIDIAIRES DU FORUM MONDIAL, LE CAS ÉCHÉANT (point 17 de l'ordre du jour)

A. Proposition de projet de RTM sur les systèmes de contrôle électronique de la stabilité directionnelle (ESC) pour les véhicules légers

Documents: Documents informels n°s WP.29-144-05 et WP.29-144-28.

65. L'AC.3 a examiné les questions en suspens concernant le projet des RTM sur les systèmes ESC (WP.29-144-05). Par une décision prise par consensus, il a approuvé la proposition du Président du GRRF (WP.29-144-28) et a demandé au secrétariat d'incorporer les amendements adoptés dans le projet de RTM, afin qu'il puisse l'examiner et le mettre aux voix à sa session de juin 2008. Il a invité le Président du GRRF, en concertation avec les responsables techniques, à communiquer au secrétariat, en temps opportun, un texte actualisé du préambule, en tenant compte des décisions prises au cours de la session.

XIX. ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX D'ÉLABORATION DE RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX (RTM) OU D'AMENDEMENTS À DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX EXISTANTS (point 18 de l'ordre du jour)

66. On trouvera à l'annexe II du présent rapport un tableau actualisé des priorités et des éléments de l'échange de vues concernant l'élaboration des RTM. Les principaux renseignements communiqués durant l'examen de ces points sont reproduits dans les paragraphes qui suivent.

67. Point 18.1 de l'ordre du jour, sécurité des piétons. Au sujet des travaux relatifs à la phase II du RTM sur la sécurité des piétons, l'AC.3 a noté que le groupe d'évaluation technique de l'élément de frappe fémur flexible (Flex-TEG) poursuivait ses travaux, sous la responsabilité du GRSP. Il a décidé qu'une fois que le RTM serait établi le groupe Flex-TEG poursuivrait ses travaux en tant que groupe informel chargé d'élaborer la phase II du RTM, sous la présidence du Japon.

68. Point 18.2 de l'ordre du jour, RTM n° 3, systèmes de freinage des motocycles. L'AC.3 a noté que la proposition d'amendement 1 serait présentée, pour mise aux voix, à la session de juin 2008. Le secrétariat a été chargé de distribuer le rapport sur l'élaboration d'un amendement au RTM n° 3 (WP.29-144-25) avec une cote officielle, pour examen et mise aux voix à la session de juin 2008. L'AC.3 a fait observer que la proposition parallèle visant à modifier le Règlement CEE n° 78 devrait aussi être adoptée par l'AC.1, à sa session de juin 2008, afin qu'il y ait cohérence entre le RTM et le Règlement CEE.

69. Point 18.3 de l'ordre du jour, RTM n° 1, serrures et organes de fixation des portes. L'AC.3 a noté que la proposition d'amendement au RTM n° 1 serait examinée par le GRSP à sa session de mai 2008.

70. Point 18.4 de l'ordre du jour, RTM n° 4, procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC). Le représentant de la CE a fait savoir que le GRPE avait approuvé les mesures appropriées visant à éliminer les options restantes et à établir des valeurs limites. La prochaine réunion du groupe informel devrait se tenir à Tokyo les 10 et 11 avril 2008.

71. Point 18.5 de l'ordre du jour, RTM n° 2, cycle d'essai mondial pour le contrôle des émissions des motocycles (WMTC). Le représentant de l'Allemagne a informé l'AC.3 des travaux en cours concernant l'introduction de prescriptions fonctionnelles. Il a ajouté que le groupe informel avait décidé d'abandonner la définition du concept de famille et de laisser aux Parties contractantes le choix d'introduire leurs propres concepts lors de la transposition du RTM dans leur législation nationale/régionale.

72. Point 18.6 de l'ordre du jour, émissions hors cycle. Le représentant des États-Unis d'Amérique a rendu compte des progrès accomplis par le groupe informel du GRPE. Il a informé l'AC.3 que les questions en suspens seraient examinées à la session de juin 2008 du GRPE. Il a annoncé l'intention du groupe informel de soumettre un projet de RTM à l'AC.3 en 2009.

73. Point 18.7 de l'ordre du jour, engins mobiles non routiers. Le représentant de la CE a rendu compte de l'état d'avancement des travaux du groupe informel. Il a annoncé l'intention du groupe informel de mettre au point la version définitive du projet de RTM, pour soumission au GRPE à sa session de janvier 2009.

74. Point 18.8 de l'ordre du jour, véhicules à hydrogène et à piles à combustible. Le représentant de l'Allemagne a informé l'AC.3 que le sous-groupe des questions de sécurité du GRSP ainsi que le sous-groupe de la sécurité électrique s'étaient réunis à Genève en janvier 2008. Il a annoncé qu'une proposition de mandat du groupe informel de la sécurité électrique serait soumise à l'AC.3 à la session de juin 2008.

75. Point 18.9 de l'ordre du jour, pneumatiques. Le représentant de la France a indiqué que les deux principales questions en suspens étaient le domaine d'application du RTM et les marquages. Au cas où ces questions ne seraient pas résolues lors de la session de septembre 2008 du GRRF, il a fait part de son intention de les soumettre à l'AC.3 à la session de novembre 2008, pour des orientations arrêtées par consensus.

76. Point 18.11 de l'ordre du jour, appuie-tête. Le représentant du Japon a présenté une proposition relative à l'élaboration de la phase II du RTM (WP.292-144-23). Il a accepté d'étoffer cette proposition compte tenu des commentaires reçus et de la soumettre au GRSP, pour information, à sa session de mai 2008. Il a ajouté qu'il soumettrait, à la session de juin 2008 de l'AC.3, une proposition officielle relative à l'élaboration de la phase II du RTM.

XX. QUESTIONS SUR LESQUELLES L'ÉCHANGE DE VUES ET DE DONNÉES DEVRAIT SE POURSUIVRE OU COMMENCER (point 19 de l'ordre du jour)

A. Choc latéral

77. Le représentant des États-Unis d'Amérique a informé l'AC.3 du programme de recherche mené dans son pays au sujet de la protection des enfants en cas de choc latéral. Il devrait fournir des compléments d'information lors de la session de novembre 2008 de l'AC.3. L'AC.3 a confirmé la pertinence de cette question et a décidé de la conserver à son ordre du jour ainsi qu'à celui du GRSP.

B. Compatibilité des véhicules en cas de choc

78. Le représentant des États-Unis d'Amérique a informé l'AC.3 des travaux de recherche menés dans son pays au sujet des butoirs pour essai de choc avant décalé. Il a rappelé la création d'un groupe informel du GRSP chargé d'actualiser le Règlement n° 94 (choc frontal) en y incluant la barrière déformable progressive (PDB). Il a proposé une conjugaison des efforts et un échange de données afin d'éviter le double emploi. La Présidente a déclaré que cette conjugaison des efforts pourrait même déboucher sur l'élaboration d'un RTM relatif à la compatibilité des véhicules en cas de choc frontal. L'AC.3 a décidé de reprendre l'examen de cette question dans le cadre d'un échange de vues.

C. Systèmes de transport intelligent

79. Le représentant du Japon a invité tous les délégués à participer à la séance spéciale du septième Congrès européen sur les transports intelligents, consacrée aux règlements sur les véhicules (voir le paragraphe 12 plus haut).

D. Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse

80. Le représentant du Canada, parlant au nom du Président du GRE, a informé l'AC.3 que le GRE avait poursuivi ses travaux relatifs à l'élaboration d'un projet de règlement n° 48-H.

E. Bruit

81. L'AC.3 a décidé de se prononcer, à sa session de juin 2008, sur l'abandon de ce point de l'ordre du jour, après consultation avec le Président du GRB.

F. Freinage des voitures particulières

82. Étant donné que l'harmonisation du Règlement n° 13-H et de la norme FMVSS 135 a considérablement progressé, l'AC.3 s'est interrogé sur l'utilité de l'élaboration d'un RTM sur le freinage des voitures particulières. Il a invité tous les délégués à préciser leur position sur cette question, afin qu'il puisse prendre une décision définitive à la session de novembre 2008.

G. Commandes et témoins

83. L'AC.3 a décidé de ne plus examiner cette question.

H. Procédure mondiale d'homologation des moteurs de petite cylindrée (WLTP)

84. Le représentant de la France a informé l'AC.3 que le groupe informel de la procédure WLTP tiendrait sa première réunion à Genève le 4 juin 2008, sous sa présidence. L'AC.3 a noté que l'expert du Japon au sein du GRPE s'était déclaré disposé à assumer les fonctions de secrétaire de ce groupe informel (nick@ichikawa.tec.toyota.co.jp).

XXI. PROPOSITION VISANT À ÉLABORER UN RTM SUR L'EMPLACEMENT ET LES MOYENS D'IDENTIFICATION DES COMMANDES, DES TÉMOINS ET DES INDICATEURS DES MOTOCYCLES (point 20 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/2006/74.

85. L'AC.3 a demandé au GRSG d'étudier la possibilité d'élaborer un tel RTM, compte tenu de l'analyse coûts-avantages, pour lui permettre de se prononcer sur cette proposition à la session de juin 2008.

Annexe ILISTE DES DOCUMENTS INFORMELS (WP.29-144...) DISTRIBUÉS
SANS COTE LORS DE LA CENT QUARANTE-QUATRIÈME SESSION

<u>N°</u>	<u>Auteur</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Langue</u>	<u>Titre</u>	<u>Décision</u>
1.	Secrétariat	5.1.	A	Agreement concerning the establishing of global technical regulations for wheeled vehicles, equipment and parts which can be fitted and/or be used on wheeled vehicles - Situation on priorities and proposals to develop gtrs on 1 March 2008	(a)
2.	Secrétariat	7.1.	A	Agreement concerning the adoption of uniform conditions for periodical technical inspections of wheeled vehicles and the reciprocal recognition of such inspections - Situation on 1 March 2008	(a)
3.	États-Unis	14.1.	A	Draft gtr on Pedestrian Safety - Initial assessment of target population for potential reduction of pedestrian head injury in the United States of America	(b)
4.	Suisse	4.2.18.	A	Proposal for Amendment to Document ECE/TRANS/WP.29/2008/22 (Regulation No. 65)	(d)
5.	États-Unis	5.4 et 17.1.	A	Progress report and recommendation on the development of a global technical regulation on electronic stability control (ESC) for light vehicles	(b)
6.	Hongrie	4.2.19.	A	Arguments, explanation of the Hungarian reservation to ECE/TRANS/WP.29/2008/42	(a)
7.	Secrétariat	4.2.6.	A	Corrigendum to the proposal for Supplement 6 to Regulation No. 13-H (ECE/TRANS/WP.29/2008/42)	(c)
8.	Secrétariat	4.2.45.	A	Correction to document ECE/TRANS/WP.29/2008/49	(c)
9.	Secrétariat	4.2.26.	A	Corrigendum to the proposal for Supplement 13 to Regulation No. 87 (DRL) (ECE/TRANS/WP.29/2008/28)	(c)
10.	Secrétariat	4.2.40.	A	Correction to document ECE/TRANS/WP.29/2008/44	(c)
11.	IMMA	4.3.1.	A	IMMA position on Document WP.29/2008/46 - Draft regulation on country codes, vehicle categories and definitions	(e)
12.	Hongrie	4.2.19.	A	Withdrawal of reservation	(a)
13.	Hongrie	8.4.	A	General question related to the scopes of ECE Regulations	(e)

<u>N°</u>	<u>Auteur</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Langue</u>	<u>Titre</u>	<u>Décision</u>
14.	Secrétariat	1.	A	Amendments to the annotated provisional agenda for the 144th session of WP.29	(a)
15.	Fédération de Russie	4.2.19.	A	Document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2007/2	(e)
16.	OICA	8.5.	A	OICA proposal for a draft corrigendum to the fourth series of amendments to Regulation No. 48	(d)
17.	Allemagne	8.3.	A	Draft terms of reference for the establishment of an informal group to develop an evaluation concept for Environmentally Friendly Vehicles (EFV)	(b)
18.	Fédération de Russie	6.	A/R	Revision of the Automotive Vehicle Certification System of the Russian Federation	(a)
19.	Secrétariat	8.7.	A	Proposal for amendments to the Terms of Reference and Rules of Procedure of WP.29 (TRANS/WP.29/690)	(b)
20.	OICA	4.3.1.	A	Draft regulation on country codes, vehicle categories and definitions	(e)
21.	Secrétariat	2.2.	A	Informal groups of the World Forum WP.29 and its subsidiary Working Parties	(f)
22.	Secrétariat	8.6.	A	Transport and Security	(e)
23.	Japon	18.11.	A	Proposal of the informal working group on Head Restraints gtr phase 2	(g)
24.	IMMA	4.3.1.	A	IMMA position on the draft Horizontal Regulation	(e)
25.	Président du GRRF	18.2.	A	Report on the establishment of an amendment to gtr No. 3	(b)
26.	États-Unis, CE	14.3.	A/F/R	Statement of technical rationale and justification	(c)
27.	États-Unis	6.	A	NHTSA motor coach crash test	(e) (g)
28.	Président du GRRF	17.1.	A	ESC gtr. Solutions to the remaining issues	(b)

Notes:

- (a) Document dont l'examen est achevé ou qui doit être remplacé.
- (b) Poursuite de l'examen à la prochaine session, sous une cote officielle.
- (c) Proposition adoptée.
- (d) À transmettre au GRE.
- (e) À transmettre au GRSG.
- (f) À transmettre à tous les groupes de travail.
- (g) À transmettre au GRSP.

Annexe II

STATUT DE L'ACCORD DE 1998: PRIORITÉS ET PROPOSITIONS

Groupe de travail	Question		Groupe informel (Oui-Non)/ Président	Responsable technique	Proposition officielle •/	Proposition de projet de RTM •/	Proposition en vue d'une décision de principe •/
GRRF	Pneumatiques		Oui/Royaume-Uni	France	AC.3/15	¹	
	Système de contrôle électronique de la stabilité directionnelle (ESC)		Oui/États-Unis	CE et États- Unis	AC.3/16	² WP.29-144-05 et WP.29-144-28	
	Systèmes de freinage des motocycles (RTM n° 3) – Amendement 1		Non	Canada	AC.3/21 ³	³ [2008/..] WP.29-144-25 (rapport final)	
GRSG	Vitrages de sécurité		Oui/Allemagne	Allemagne	AC.3/9	⁴ [ECE/TRANS/180/ Add.7] [ECE/TRANS/180/ Add.7/App.1]	
GRSP	Sécurité des piétons	Phase I	Oui/Japon/CE	CE	AC.3/7	⁵ 2007/94, Corr.1 et 105 2003/99 (1 ^{er} rapport) 2004/71 (2 ^e rapport) 2007/93 et Corr.1 (rapport final) [2008/..]	
		Phase II	Oui/Japon	Japon		⁵	
	Appuie-tête	Phase I	Oui/États-Unis	États-Unis	AC.3/13	⁶ [ECE/TRANS/180/ Add.8] [ECE/TRANS/180/ Add.8/App.1]	
		Phase II	Oui/[]	Japon	[2008/...]	⁶	
	Serrures et organes de fixation des portes (RTM n° 1) – Amendement 1		Non	États-Unis	AC.3/18 ⁷		
	HFCV-SGS		Oui/États-Unis/ Japon	Allemagne, Japon et États-Unis	AC.3/17		

Groupe de travail	Question	Groupe informel (Oui-Non)/Président	Responsable technique	Proposition officielle ^{*/}	Proposition de projet de RTM ^{*/}	Proposition en vue d'une décision de principe ^{*/}
GRPE	Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC) (RTM n° 4) – Amendement 1	Oui	CE	AC.3/20	⁸	
	Cycle d'essai mondial pour le contrôle des émissions des motocycles (WMTC) (RTM n° 2) – Amendement 2	Oui/Allemagne	Allemagne	AC.3/19	⁹	
	Émissions hors cycle (OCE)	Oui/États-Unis	États-Unis	AC.3/12	¹⁰	
	Engins mobiles non routiers	Oui/CE	CE	AC.3/14	¹¹ 2007/43 (rapport préliminaire)	
	Véhicules à hydrogène et à piles à combustible (HVCV-SGE)	Oui/Allemagne	Allemagne, États-Unis et Japans	AC.3/17	¹²	

^{*/} Cotes des documents: Les documents examinés en 2006 et par la suite portent la cote ECE/TRANS/WP.29/... Avant cette date, la cote commençait par TRANS/WP.29/...

¹ Le responsable technique a l'intention de demander à l'AC.3, à la session de novembre 2008, des orientations au cas où les deux principales questions en suspens (domaine d'application et marquages) ne seraient pas résolues par le GRRF à sa session de septembre 2008.

² Par une décision prise par consensus, l'AC.3 a arrêté les questions en suspens concernant l'élaboration du projet de RTM.

³ L'AC.3 a décidé d'examiner la proposition d'amendement 1 au projet de RTM et son rapport final à sa session de juin 2008.

⁴ L'AC.3 a, par consensus, fait figurer dans le Registre mondial, le 12 mars, le projet de RTM et son rapport final.

⁵ L'AC.3 devrait procéder à un vote pour faire figurer le projet de RTM dans le Registre mondial en juin 2008. S'agissant de la phase II, l'AC.3 a décidé qu'une fois que le RTM serait établi le Groupe Flex-TEG serait chargé, en tant que groupe informel, d'élaborer le RTM sous la présidence du Japon.

⁶ L'AC.3 a, par consensus, décidé, le 13 mars, de faire figurer dans le Registre mondial le projet de RTM et son rapport final, accompagné d'amendements (ECE/TRANS/WP.29/1066, par. ... et annexe III).

⁷ La proposition d'amendements au RTM n° 1 sera examinée par le GRSP à sa session de mai 2008.

⁸ Le GRPE élaborera une proposition visant à éliminer les options et à établir des valeurs limites.

⁹ Le GRPE travaille à l'élaboration d'une proposition d'amendement 2 au RTM n° 2 concernant les prescriptions fonctionnelles et n'envisage plus une définition du concept de famille.

¹⁰ Le groupe informel du GRPE entend soumettre un projet de RTM à l'AC.3 en 2009.

¹¹ Le groupe informel du GRPE entend finaliser le projet de RTM pour présentation au GRPE à sa session de janvier 2009.

¹² Le GRPE entend recommander à l'AC.3 d'adopter un projet de RTM que l'on ferait figurer dans le Registre mondial en 2010.

* Les informations concernant les Parties contractantes (30), le Registre mondial et le Recueil des RTM admissible figurent dans le document ECE/TRANS/WP.29/2008/53.

** S.R.1: résolution spéciale concernant les définitions communes des catégories, des masses et des dimensions des véhicules (ECE/TRANS/WP.29/1045 et Amend.1).

QUESTIONS RETENUES AUX FINS D'UN ÉCHANGE DE VUES
SUR L'ÉLABORATION DE RTM EN MARS 2008

Groupe de travail	Question	Groupe informel (Oui-Non)/Président	Responsable technique	Proposition officielle TRANS/WP.29/	Proposition de projet des RTM TRANS/WP.29/.../
GRE	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	Oui/Canada	Canada	AC.3/4	¹ GRE/2006/49
GRB	Bruit	Non	Non	-	²
GRRF	Freinage des voitures particulières	Oui/États-Unis et Royaume-Uni	Japon et Royaume-Uni	AC.2/10	³ 2005/95 (1 ^{er} rapport)
GRSG	Emplacement et moyens d'identification des commandes, des témoins et des indicateurs des motocycles	Non	Italie	2006/74	- ⁴
GRPE	Système harmonisé à l'échelle mondiale d'autodiagnostic pour véhicules utilitaires lourds (WWH-OBD) (RTM n° 5)	Non	États-Unis	-	- ⁵
	Procédure mondiale d'homologation des moteurs de petites cylindrées (WLTP)	Oui/France	[Japon et ...]	-	⁶ 2007/98
GRSP	Choc latéral	Non	Non	-	-
	Compatibilité des véhicules en cas de choc	Non	Non	-	⁷
WP.29	Systèmes de transport intelligents	Oui/Japon, Royaume-Uni	Non	-	-

*/ Cotes des documents: Les documents examinés en 2006 et par la suite portent la cote ECE/TRANS/WP.29/... Avant cette date, la cote commençait par TRANS/WP.29/...

¹ Le GRE a décidé de conserver les éléments adoptés du projet de RTM dans le cadre d'une proposition de projet de règlement n° 48-H.

² L'AC.3 a décidé de se prononcer, à sa session de juin 2008, sur l'abandon de ce point de l'ordre du jour.

³ L'AC.3 a invité tous les délégués à préciser leur position sur cette question afin qu'il puisse prendre, à la session de novembre 2008, une décision définitive sur l'abandon de ce point de l'ordre du jour.

⁴ L'AC.3 a demandé au GRSG d'étudier la possibilité d'élaborer un tel RTM, compte tenu de l'analyse coûts-avantages pour lui permettre de se prononcer sur cette proposition à la session de juin 2008.

⁵ Aucune activité n'est actuellement menée par le groupe informel sur le RTM n° 5, dans l'attente de l'adoption de la norme ISO relative aux communications basées sur Ethernet.

⁶ Le groupe informel WLTP tiendra sa première réunion en juin 2008 afin d'élaborer une feuille de route et un mandat dans un délai de deux ans.

⁷ L'AC.3 a pris note de la création d'un groupe informel chargé d'actualiser le Règlement CEE n° 94 (choc frontal). La présidente de l'AC.3 a déclaré que les efforts conjoints du groupe informel et des États-Unis pourraient même déboucher sur l'élaboration d'un RTM relatif à la compatibilité des véhicules en cas de choc frontal.

Annexe III

AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT TECHNIQUE MONDIAL
SUR LES APPUIE-TÊTE (ECE/TRANS/WP.29/2008/54)

ADOPTÉS SUR LA BASE DU DOCUMENT WP.29-144-26
(voir par. ... du rapport)

A. Argumentation technique et justification

Les paragraphes 34 et 35 sont modifiés comme suit:

«34. Le GRSP recommande cette option d'essai dynamique, mais reconnaît toutefois les différents points de vue associés à l'utilisation du mannequin Hybrid III. D'une part, un document de Ford (SAE 973342) soutient que le cou de l'homme Hybrid III 50^e centile est suffisamment biofidèle en direction arrière. Inversement, un rapport de l'EEVC "The Use of the Hybrid III dummy in Low Speed Rear Impact Testing" (L'utilisation du mannequin Hybrid III dans les essais de choc arrière à faible vitesse) (septembre 2007) 17/ soutient que le cou de l'homme Hybrid III 50^e centile n'a pas suffisamment de biofidélité pour être un outil utile dans les essais de choc arrière et a par conséquent mis en garde contre son utilisation. L'EEVC a également émis l'avis que l'interaction de la colonne thoracique rigide de l'Hybrid III avec le dossier du siège ne ressemble pas à celle d'un être humain, ce qui pourrait modifier la performance dans le monde réel des appuie-tête dynamiques.

35. Le groupe a été informé des études menées par l'EEVC concernant les dispositifs d'essai Hybrid III, BioRID II et RID 3D. À ce stade, la recherche – rapport WG12 de septembre 2007 de l'EEVC ("Dummy Measurements and Criteria for a Low-speed Rear Impact Whiplash Dummy") 17/ (Mesures et critères des mannequins pour l'étude du coup de lapin lors de chocs arrière à faible vitesse) – soutient que le BioRID II a le plus haut degré de biofidélité de ces trois mannequins candidats.»

Le paragraphe 37 est modifié comme suit:

«37. Par conséquent, le GRSP comprend que, dans le premier exemple, toutes les Parties contractantes, y compris celles à l'«Accord de 1958», peuvent introduire dans leur législation nationale ou régionale d'autres procédures à utiliser dans l'évaluation dynamique des appuie-tête. À la discrétion de ces Parties contractantes, les procédures peuvent être introduites avant même l'obtention d'un accord dans le cadre de ce RTM.»

Les notes de bas de page 15/, 17/, 18/ et 26/ sont modifiées comme suit:

«Ce rapport a été mis à la disposition du groupe informel environ un mois avant la session du GRSP pendant laquelle ce RTM a été finalisé. Ce rapport est une compilation de données et de conclusions à l'appui des présentations qui ont été faites au groupe informel en janvier 2006. L'EEVC a présenté certaines des données au groupe informel et au GRSP, mais certaines Parties contractantes n'ont toutefois pas eu suffisamment de temps pour évaluer entièrement le jeu complet de données et les conclusions du rapport; elles ne les ont donc pas acceptées à ce stade. Ce point devrait faire partie des discussions menées dans le cadre de la phase 2.»

B. Texte du Règlement

Page 38, le paragraphe 5.2.3. est renuméroté comme suit:

«5.2.4 Solidité de l'appuie-tête»
